

Exercice
1860

Rapport sur l'administration
et la situation des affaires
de la ville de hal (Brabant)
présenté au conseil communal,
en exécution de l'art. 70 de la
loi communale du 30 Mars
1836, en séance publique du
14 Janvier 1861.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de
vous présenter, en exécution de
l'article 70 de la loi communale,
notre rapport annuel sur l'ad-
ministration et la situation des
affaires de la ville, à l'égard
desquelles nous n'avons ren-
contré aucune question importante
soulagée depuis notre dernier rapport.

Poids et Mesures

Les nouveaux poids et mesures sont généralement en usage en notre Ville.

Les agents de la police locale et les employés des accises exercent une surveillance convenable sur cet objet.

Etat Civil et Population.

Les registres de l'Etat civil continuent à être bien et exactement tenus par le Secrétaire communal.

Le mouvement de l'Etat civil en 1859 présente le résultat suivant :

naissances 279.

Dont 146 masculines et 133 féminines

Décès 248.

Dont 137 masculins et 111 féminins

Dans ce nombre ne sont point compris 18 enfants présentés sans vie.

Il y a eu 62 mariages et 4 légitima-

mations d'enfant.

Aucun Divorce n'a été prononcé.

Comparativement à 1858, il y a eu 11 naissances, et 76 décès en plus et 2 mariages en moins en 1859.

Le nombre des habitants qui ont quitté la ville s'est élevé à 145 et celui de ceux qui sont venus s'y fixer est de 166.

La population qui était de 7609 habitants au 1^{er} Janvier 1859 était de 7597 à l'époque correspondante de 1860, de sorte qu'il y a une diminution de 12 ans.

Il n'existe aucun cimetière en cette ville.

Section D.

Les listes électorales ont été révisées régulièrement à l'époque déterminée par la loi, sans qu'il soit survenu la moindre réclamation sur ce point.

formation.

Le nombre des électeurs communaux pour 1859 était de 272 et celui de 1860 est de 281, 04, 9 en plus.

Le nombre des électeurs provinciaux était de 178 en 1859 et de 179 en 1860, donc 1 en plus.

Celui des électeurs pour les chambres législatives s'est élevé en 1859 à 168 et à 169 en 1860, ainsi 1 en plus.

Le 30 Octobre 1860, le collège des électeurs communaux a élu M. M. Giblet, Carlier, Vanthemery, Blondeau, Verinckx Jean et Vanlutssem, Membres sortants au 31 Décembre 1860.

Un arrêté royal du 1^{er} décembre, appelle de nouveaux aux fonctions le Bourgmestre M. Mussche, et à celle d'Échevin M. Giblet.

Administration communale & Personnel.

Pendant l'exercice 1860, le conseil ne

S'est trouvé qu'une seule fois en nombre insuffisant pour délibérer, le 22
gbre^{re} "écaulé".

Notre Collège n'a rencontré aucun obstacle à l'accomplissement de sa mission.

Les affaires ont été expédiées régulièrement.

A cette fin votre Collège continue à tenir deux séances par semaine, les mardis et les samedis, outre qu'il s'assemble chaque fois que les intérêts de la commune l'exigent.

Les fonctionnaires de la Ville continuent à s'acquitter de leurs devoirs à notre satisfaction.

Conseil Provincial.

La Ville de la Coton de Hal continue à être honorablement représentée au Conseil provincial par M^r le Docteur Mussche de cette

Ville et M. Wittouck Bourgmestre et
industriel à Secour-S-Pierre.

Situation Financière et Comptabilité.

Quoique les revenus de la ville recevront
désormais une augmentation annuelle
d'environ 8000 francs en suite de la loi
du 18 août 1860, sur l'abolition des
octrois, les finances de la ville se trou-
veront pour long temps encore dans
une position plus ou moins précaire,
quand on considère que la ville doit
contribuer efficacement dans les dé-
penses de restauration de la belle
et gothique église et de son monumen-
tal hôtel de ville, ainsi que dans
les frais de construction d'une maison,
d'orphelins, institution qui est dans
les vœux de l'administration et de
toute la population.

Elle aura aussi à construire une

école moyenne avec dépendances; à
organiser l'école gardienne; à con-
struire un nouveau pont sur la
Sane au fondel; en cette ville, et à
voter un premier subside pour en-
courager l'amélioration des trot-
toirs en ville.

Outre ces dépenses inévitables nous
aurons incessamment encore à suppor-
ter une large part dans les frais de con-
struction de nombreux travaux d'as-
sainissement public à l'intérieur
de la ville, dont l'exécution n'a été
retardée jusqu'ici que parce que les
ressources locales faisaient défaut.
Le conseil aura prochainement
aussi à examiner si le moment
n'est pas arrivé d'établir un ga-
zomètre pour compte de la ville, et
d'abandonner le système vicieux
d'éclairage qui existe en cette ville
depuis un demi-siècle.

Les progrès que fait la civilisation exigent que cette innovation ne soit pas plus long. temps abandonnée.

En présence de ces circonstances nous aurons à examiner si la perception d'une taxe supplémentaire de 3000 francs doit être maintenue ou si elle peut être supprimée.

Le compte de la ville que vous avez résolu de votre approbation, le 22 Décembre dernier, présente le résultat suivant :

Les recettes s'élèvent à	32,546. ⁶³
Les dépenses	32,074. ⁹¹
Il excédant à la modique somme de	471. ⁷²

La Caisse communale continue à être vérifiée trimestriellement par le Bourgmestre.

Aliénations, échanges, contentieux.

Pendant l'exercice écoulé il n'y a eu ni échange, ni vente d'immeuble.

Jusqu'aujourd'hui nous avons dû faire l'acquisi-

tion de 29 ares, 50 centiares de terrain
qui était indispensable à la commune
pour redresser une partie du chemin
de grande communication à Bred-
haut. Un arrêté Royal du 15 mai
dernier, nous y autorisait.

Le procès que les héritiers de feu
Philippe Vandercammen ont intenté
à la ville au sujet de la largeur
du chemin vicinal N° 2 reste pendant.

Par Jugement interlocutoire du
13 Juillet 1860, le Tribunal de 1^{re}
instance siéant à Bruxelles, admet
la ville à prouver par tous les
moyens légaux, qu'elle a la
possession continue et non inter-
rompue depuis trente ans du
chemin, faisant l'objet du
litige.

Monsieur le Juge de paix
du canton de Hal est délégué
pour faire l'enquête sur cette
affaire.

Bâtiments Communs.

Des membres de la Commission royale
des Monuments ont constaté que les
travaux nécessaires pour compléter la
restauration de notre Hôtel de Ville
sont :

1^o Le renouvellement total de la
toiture, à l'exception de la grosse
charpente, y compris les huit grandes
et les 26 petites lucarnes dont la forme
est compliquée et qui sont surmontées
d'ornements en cuivre doré.

La reconstruction de la grande cor-
= niche qui a environ un mètre de
saillie et le placement de gouttières
en cuivre ou en plomb pour remplacer
les déplorables gouttières en fer blanc
qui, en de nombreux endroits, livrent
passage aux eaux pluviales ;

2^o La restauration du porche de la
facade principale y compris les esca-
= liers et les accessoires ;

3^e La réparation de la façade et de
ses ornements.

Les travaux indiqués en premier
lieu sont incontestablement les plus
urgents. Ils nécessiteront une dépense
totale de douze mille francs. Une
année sera nécessaire pour la pré-
paration des matériaux et tout le
travail devra être achevé dans le
cours de l'année suivante.

Des subsides ont été promis par
l'Etat et la province pour nous aider
à couvrir la dépense.

Pour le moment, on ne peut pré-
ciser le montant des dépenses que
l'exécution des ouvrages menti-
onnés aux paragraphes 2 et 3
exigera. Cet objet nécessite
des recherches et un examen
minutieux des lieux.

M. l'architecte provincial
pourra être chargé de former le devis

stimulatif.

Les travaux urgents de restauration
de notre belle église, devront être entamés
incessamment.

Les échafaudages devront être établis
dans le courant de 1861.

Les fonds réunis pour cet objet s'élèvent
à 14,000 francs, dans quelle somme
la fabrique de l'église a contribué pour

3300 francs

la ville pour

3300 francs

et la province pour

8000 francs.

Quant au Gouvernement il n'a pu
prendre aucun engagement jusqu'ici.

Bureau de Bienfaisance & Salubrité publique.

Le personnel du Bureau de Bienfaisance
est au complet.

Nous remarquons avec satisfaction
que M. M. les Membres du Bureau de
Bienfaisance continuent à remplir

leurs pénibles fonctions avec le délé.
Le Collège leur en exprime ici toutes
leur gratitude.

La constatation des besoins des
pauvres se fait à domicile et les
distributions de secours se font
en conséquence.

Aucune maladie épidémique
n'a régné en notre ville, pendant
l'exercice écoulé, grâce, sans
doute, aux sages mesures hygié-
niques, prises par l'autorité com-
munale M. M. Sandenschmidt
Mussche et Marimus, Vaccina-
teurs communaux se sont livrés
à leurs opérations aux époques
déterminées par le règlement,
mais nous avons constaté
avec regret que les parents
continuent à faire preuve
d'une coupable indifférence
en négligeant de laisser vacciner

leur enfance.

Ces Messieurs étant aussi les médecins
des pauvres se sont acquittés de leurs de-
voirs avec un louable dévouement.

Toutes les mesures voulues ont été
prises par votre Collège pour faire dis-
paraître de la vie publique le dépôt
de matières corrompues ou répandant
des odeurs infectes qui'auraient pu
vicié l'air, pour faciliter l'écoule-
ment des eaux dans les rues et pour
éviter les incendies.

La situation des finances du bureau
de Bienfaisance est assez satisfai-
sante.

Le compte de l'exercice 1859, a été
approuvé ainsi qu'il suit :

Les recettes à f. c.	30,390.70.
Les dépenses " f. c.	30,252.40.
et l'excédant à f. c.	138.30.

Pour aider à l'érection d'une
maison d'orphelins et d'enfants

abandonnés le bureau de Bienfai-
-sance a voté en core une allocation
Decing cent francs. Nous vous en-
-gageons, Messieurs, d'en faire au-
-tant pour cette institution dont
l'utilité est incontestable.

Les titres de propriété de ce bureau
sont en parfait état de conservation
Les immeubles sont bien régis et ad-
-ministrés; ils sont aussi et anta-
-gement affirmés.

Les titres et bordereaux de rentes sont
renouvelés en temps opportun.

Les plantations sont convenablement
entretenues et soignées.

Le nombre des indigents secourus pen-
-dant l'hiver 1859 - 1860, s'élève à
1800 environ.

Hôpital.

Cet asile du pauvre et du malheu-
-reux reste complètement organisé.

Du premier Janvier au 31 (Décembre)
1860, 46 malades sont entrés à
l'hôpital, dont 27 en sont sortis
guéris, 9 décédés, tandis que dix res-
taient entièrement

Les Membres de la Commission
Administrative remplissent leurs
fonctions honorifiques avec le plus
louable dévouement.

Les Sœurs Desservant l'hôpital se
sont acquittées de leurs devoirs avec
zèle et abnégation

Messieurs Musteke et Hansen =
= Schriek, médecins de l'hôpital con-
= tinuent à exercer ces pénibles fonc-
= tions avec beaucoup de zèle et de
dévouement. Sans ce rapport comme
sans beaucoup d'autres, ils ont acquis
de nouveaux titres à notre gratitude

Infirmité

Nous comptons en cette ville 4 autres

gler et deux sourds-muets. Leur âge avancé ne permet plus de songer à leur instruction.

Sept enfants de la patrie et dix enfants abandonnés sont placés en nourrice en cette ville. Ceux d'entre eux qui sont à l'âge requis participent aux bienfaits de l'instruction gratuite.

Mendicité.

L'Autorité communale et le bureau de bienfaisance continuent à donner leurs ordres pour l'extirpation de la mendicité.

Culte.

Les relations de l'administration avec les Ministres du culte continuent à être d'un caractère conciliant.

Le double du compte de 1860 a été déposé aux Archives communales.

Instruction primaire et moyenne.

Les quatre écoles communales sont fréquentées par 798 élèves dont 636 indigents.

L'enseignement y est donné d'après les méthodes prescrites par le Gouvernement.

La dépense totale de ces écoles s'est élevée à 5552 francs en 1860. La ville y contribue pour 1800 francs et le bureau de bienfaisance pour 600 francs.

Le restant est couvert par des subside^s de l'Etat et de la Province.

Nous formons le vœu qu'il plaise au Gouvernement et à la Députation permanente de nous accorder les subside^s nécessaires en 1861.

Outre ces institutions communales il existe encore trois écoles privées qui sont fréquentées par 297 élèves.

Notre école moyenne a été fréquentée en 1860 par 179 élèves, savoir :

Section préparatoire

1 ^{re}	Année d'étude	28
2 ^e	"	10
3 ^e	"	9.

L'année précédente ce nombre n'était que de 150, or, il y a eu augmentation de 29 élèves. En égard à la prospérité de l'école, des démarches seront faites pour l'obtention d'un professeur d'édoublement.

La distribution solennelle des prix a eu lieu le 20 août 1860, en présence de la magistrature, du bureau administratif, du clergé et d'un nombreux public.

Le corps professoral continue à faire preuve de zèle et d'aptitude dans l'accomplissement de ses devoirs.

Le résultat du concours général de l'enseignement moyen en 1860 le justifie pleinement. Les deux élèves de notre école qui ont pris part à ce concours figurent au nombre des lauréats : l'un d'eux, le Sieur Camille Reynaud a remporté un premier accessit, tandis que

que l'autre, le Sieur Mamelry s'est ob-
tenu une mention honorable.

Le Gouvernement nous a accordé
un subside annuel de 4000 francs,
indépendamment de subsides extra-
ordinaires pour les professeurs peureux
tribunés.

Nous nourissons l'espoir que M^r
le Ministre de l'Intérieur continuera à
nous accorder semblables subsides en
1861.

La ville possède encore les bâtiments
affectés à l'usage de l'instruction,
tels qu'ils ont été indiqués dans nos
rapports antérieurs.

L'école communale N^o 1, dont l'in-
suffisance et l'exiguïté ont été constatées,
est actuellement installée dans
un local spacieux bien aéré et pourvu
d'une vaste cour.

La ville s'est trouvée dans la né-
cessité absolue de louer ce local,
le prix de loyer revient à 700 francs.

L'incontestable utilité d'une école
gardienne étant reconnue par tous,
nous vous proposons, Messieurs,
de voter une allocation de mille
francs pour frais de premier établis-
sement.

Art de guérir

Il n'est pas à notre connaissance
que des empiriques se livrent à
l'exercice de l'art de guérir.

Depuis notre dernier rapport
il n'est survenu aucun change-
ment dans le personnel de l'art
de guérir.

Aucune épizootie n'a sévi en
cette ville.

L'artiste vétérinaire du Gouver-
nement à hal, continue à rem-
plir ses fonctions avec assiduité.

Police Landes-Champêtres &c
La Gendarmerie continue à

faire preuve de beaucoup d'activité.

La police locale exige l'exhibition des passeports des étrangers qui fréquentent la ville.

Les règlements de la chasse sont bien observés. Plusieurs contraventions ont été constatées à charge de braconniers par les Gardes Champêtres.

Les agents de la police locale ont constaté en 1860, 38 délits, 52 contraventions & 4 accidents.

Ils secondent le Ministère public dans la recherche des coupables, chaque fois que l'occasion s'en présente.

Deux Gardes Champêtres, les Sieurs P. J. Carlier et François Enghel ont été nommés en 1860, remplacement de Brichaux et Dubois, Démissionnaires.

Des recommandations sévères ont été faites au Commissaire de police de surveiller attentivement les quatre Gardes Champêtres de la ville.

Prisons

La prison de passage et le cachot communal se trouvent dans des locaux sains et sûrs.

Quelques menues réparations y ont été faites par la ville.

Grande Voirie, Voirie Vicinale &c.

Les plans d'alignement de la grande voirie dans la traverse de la ville reçoivent leur entière exécution.

Votre collège a continué, dans la mesure de ses moyens, les travaux d'assainissement.

Le pavage des rues de la ville a été relevé partout où le besoin s'en faisait sentir.

La voirie vicinale a été convenablement entretenue. Elle se trouve en bon état.

La dépense en a été couverte par

le produit de quatre centimes additi-
=onnels frappés sur les trois bases
de la contribution directe, en exécution
de la loi du 10 avril 1841

Les pompes publiques sont bien entre-
=tenues, de sorte que l'eau potable
se distribue toujours saine et abon-
=dante dans tous les quartiers de la
ville.

L'eau de cuisine faisant défaut
dans la partie haute du hameau
d'Eschembeck, l'administration
y a fait construire deux puits et
approfondir un troisième.

Des pompes publiques y seront éta-
=blies au printemps prochain.

Quelques permissions de peu d'im-
=portance ont été accordées pour con-
=structions et plantations le long
de la grande et de la petite voirie.

Aucune contravention à l'art
90 paragraphe 7 de la loi du 30
Mars 1836, n'a été constatée.

Il n'existe encore aucun plan d'alignement pour les constructions le long de la voie urbaine et vicinale.

Le territoire de cette commune est dépourvu de carrières.

Les travaux ont été repris au chemin de grande communication de Blal à Audenaert. Un nouveau pont y a été construit, sur le ruisseau dit la duen par notre ville et l'administration de la dite commune.

Les ouvrages de redressement partiel du chemin sont en pleine activité. Le pavage pourra en être achevé sur tout son parcours au commencement de la bonne saison : Les pavés se trouvent à pied d'œuvre.

Pompes à incendie

La ville possède toujours ses trois pompes à incendie ; elles se trouvent en bon état et fonctionnent passablement bien.

Nous vous proposons, Messieurs,
De faire l'acquisition d'une nouvelle
pompe, d'après le meilleur système.
Jamais, selon nous, les fonds de la
Commune ne peuvent être mieux em-
ployés qu'à semblable achat; d'ail-
leurs la sûreté des habitants que
nous avons mission de surveiller,
l'exige impérieusement.

Un commencement d'incendie
a eu lieu dans les établissements
des frères Santolsen, Distillateurs
en cette ville.

Milice nationale.

Quatre vingt trois miliciens ont concouru
au tirage au sort, dont 19 ont été appelés
à l'activité. Le numéro 49 était le dernier
passible du service.

Garde-civique.

La Garde-civique, non active en cette

Ville, est organisée jusqu'à l'élection
inclusivement.

Chemin de fer & Soutte

Le Service du chemin de fer, qui tra-
averse le territoire de cette ville, se
fait régulièrement; néanmoins nous
formons le vœu formel qu'il plaise
à Monsieur le Ministre des Tra-
vaux publics de rendre mixte le con-
voi de transbordement qui part de
hal pour Bruxelles, vers 1 heure de
relevée. L'annexion de deux voitures
à ce train suffirait amplement pour
rendre de grands services au public.

Pour faciliter l'accès de la Station
du chemin de fer et en vue de prévenir
les accidents, il est de la plus grande
urgence que le Gouvernement fasse
enfin élargir le pont sur le canal
de Charleroy aux abords de la station
qui est d'une importance majeure

Dans notre localité.

Il suffirait uniquement de construire
un trottoir en pierre de taille de chaque
côté du pont.

Pour le surplus les ponts sont bien
entretenus.

Gratampréclamés pour préserver
la Ville des inondations auxquelles
elle reste toujours exposée.

La pensée seule des désastres occasi-
onnés à notre Ville par le cataclys-
me du mois d'août 1850, nous fait
encore frémir. Nous devons donc insister
de plus en plus auprès du Gouvernement
et des autorités provinciales, pour qu'ils
fassent enfin exécuter, le plus prochain-
ement possible, les travaux dési-
gnés ci-après, pour soustraire notre
population à de nouveaux mal-
heurs, à savoir :

A le redressement du lit de la Seine,

immédiatement en amont et en aval
du pont canal;

B. Un Syphon de décharge à côté de
ce pont;

C. la construction, dans chaque bief
du canal, d'un trop plein en maçon-
nerie, pour éviter la rupture des
digues que nous avons tant à redouter.

D. l'élargissement du déversoir
du moulin d'Isingen, le cours de la
Seine y étant obstrué.

E. et le remplacement du déversoir
actuel en maçonnerie sur la Seine,
derrière le Jardin St. Christophe par
un déversoir en pontrelles et à vannes
mobiles.

Agriculture.

Le froment, le seigle et l'avoine
ont donné une bonne récolte ordi-
naire; toute fois les céréales ont
beaucoup souffert des pluies conti-
nuelles que nous avons eues pen-

Durant le temps de la moisson.

Les pommes de terre n'ont rapporté qu'environ les $\frac{3}{5}$ ^e d'une récolte ordinaire.

Plantées tard et atteintes de bonne heure de l'épidémie, les pommes de terre ont souffert beaucoup et le développement des tubercules n'a pu s'opérer que dans de très mauvaises conditions.

Les possesseurs de moutons n'ont de béliers que de la race du pays; cependant les frères Paul & Co, possèdent un troupeau de moutons de Leicester.

Industrie, Commerce, foires & marchés.

Aucun changement n'étant survenu relativement à l'industrie, au commerce et aux foires et marchés, nous croyons inutile de répéter nos données antérieures.

C'est toujours avec une vive satisfaction que nous pouvons vous annoncer que nos marchés continuent à être aussi prospères que possible.

Messageries.

Deux messageries seulement font un service journalier de hal à Enghien et vice-versa.

Les réglemens de police sont bien observés.

Nous terminons, Messieurs, en vous soumettant le projet du budget pour 1861 et en vous présentant nos plus sincères remerciements pour le concours éclairé que vous n'avez cessé de nous prêter dans la gestion des affaires de la ville. Nous avons de plus l'intime conviction que ce concours ne nous fera point défaut à l'avenir.

Hal, le 14 Janvier 1861.

Le Bourgmestre L. Lejeune.

Le Secrétaire,

Musset

De Weert

A. P. Desnoeth

